



Service de Presse

Rennes, Ville et Métropole Tél. 02 23 62 22 34

@Rennes presse

Jeudi 8 février 2018

Mobilités

Enquête «déplacements» auprès de plus de 5 000 ménages

Jusqu'au mois d'avril 2018

Dans le cadre de l'enquête "déplacements" conduite par Rennes Métropole depuis le 9 janvier et jusqu'au mois d'avril 2018, les habitants de Rennes Métropole sont susceptibles d'être sollicités pour répondre au questionnaire.

Un échantillon représentatif de la population a été constitué par tirage au sort avant le lancement de l'enquête. Les habitants concernés reçoivent alors un courrier d'information, avant d'être contactés par un enquêteur des sociétés TEST-SA ou ED-Field pour fixer un rendez-vous pour un entretien en face à face ou par téléphone.

L'ensemble des données recueillies sont anonymisées et les informations nominatives seront détruites à l'issue de l'enquête.

Le questionnaire porte sur les déplacements effectués la veille par le ménage interrogé : moyen de transport, horaires, durée, destination... Des questions d'ordre plus général sur le logement, l'équipement automobile ou l'organisation des déplacements peuvent également être posées.

Cette enquête déplacements suit une méthodologie nationale "standard" élaborée par le Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) qui garantit la fiabilité des résultats et permet d'obtenir des données comparables d'une enquête à l'autre. La dernière enquête réalisée sur l'aire urbaine rennaise date de 2007.

Pourquoi une enquête "déplacements"?

Réalisée tous les 10 ans en moyenne, l'enquête «déplacements» sert à comprendre les pratiques et les besoins de déplacements des habitants, à en mesurer les évolutions dans le temps et à les comparer à d'autres métropoles ou départements français. Elle est également essentielle pour définir les politiques de transports adaptées aux besoins de la population (améliorations des services de transports et des conditions de circulation, aménagements...).

L'enquête se déroule jusqu'à la mi-avril 2018 sur l'ensemble des communes d'Ille-et-Vilaine et sur certaines communes limitrophes des départements des Côtes d'Armor et du Morbihan qui génèrent des déplacements avec l'Ille-et-Vilaine.

Cette enquête est réalisée par Rennes Métropole, en partenariat avec l'État, la Région Bretagne, la Caisse des Dépôts et le Département d'Ille-et-Vilaine. Les premiers résultats seront communiqués à l'automne 2018.